

Rénovation des logements

CERQUAL présente CertiRénov : la nouvelle certification dédiée aux professionnels de la rénovation énergétique « RGE offre globale »



CERQUAL Qualitel Certification propose une nouvelle certification destinée aux professionnels qui conçoivent et réalisent des travaux de rénovation énergétique de logements dans le cadre d'une offre globale : CertiRénov.

L'objectif est double : répondre aux professionnels souhaitant s'engager dans la rénovation d'ampleur, leur assurer un accompagnement de proximité ; et permettre aux particuliers d'accéder aux aides financières, tout en bénéficiant d'un signe de qualité reconnu.

Avec CertiRénov, CERQUAL, qui adresse déjà un grand nombre d'actes de la rénovation dans le résidentiel (individuel et collectif) avec la certification NF Habitat-NF Habitat HQE, complète ainsi son offre et participe à la massification de la rénovation du parc existant.

CertiRénov : accompagner la massification de la rénovation énergétique des logements

La nécessité de massifier la rénovation énergétique du parc résidentiel français, particulièrement énergivore - 60 % des bâtiments ayant été construits avant la première réglementation thermique de 1974 - n'est plus à démontrer. Pour autant, cette massification ne doit pas se faire au détriment de la qualité, laquelle est à la fois indissociable du savoir-faire du professionnel et de sa capacité à appréhender le projet dans son ensemble, plutôt que lot par lot.



Fort de cette conviction, CERQUAL a souhaité proposer aux acteurs de la rénovation une nouvelle certification : CertiRénov, qui porte la mention RGE « Offre globale ».

CertiRénov atteste de la capacité des entreprises à concevoir et réaliser un bouquet de travaux visant à limiter la consommation énergétique d'un logement ou d'un bâtiment résidentiel, tel que l'isolation, les menuiseries, le chauffage, l'eau chaude sanitaire et la ventilation. Elle atteste également de leur capacité à accompagner le maître d'ouvrage tout au long du projet, condition *sine qua none* d'une rénovation réussie.

Tout professionnel menant ce type de rénovation, dès lors qu'il assume l'entière responsabilité des travaux, peut prétendre à la certification CertiRénov, à condition de satisfaire aux exigences du référentiel.

CertiRénov : des critères de qualité contrôlés

CertiRénov certifie l'entreprise sur la base du respect de critères de :

- Qualité organisationnelle : situation économique et administrative, compétences, ressources et moyens humains et matériels nécessaires au bon exercice de son activité.
- Qualité opérationnelle, portant à la fois sur :
 - Les travaux réalisés : état des lieux techniques, évaluation de la performance énergétique avant / après travaux, suivi, contrôle et coordination des travaux...

- Les services fournis au Maître d’ouvrage : devis, descriptif détaillé, accompagnement du client tout au long du projet, recueil de sa satisfaction....

Pour délivrer le droit d’usage de la certification CertiRénov RGE, CERQUAL s’assure du respect de ces exigences :

- En amont, lors de l’audit d’admission ;
- Tout au long des 3 années de validité du certificat, avec un suivi annuel documentaire et des contrôles de réalisation sur chantiers ;
- Lors de l’audit de renouvellement.

Les audits et contrôles se font sur site, favorisant ainsi l’échange avec le professionnel, qui bénéficie d’un interlocuteur CERQUAL dédié.

Cette organisation, spécifique à CERQUAL, permet une interaction constructive avec les professionnels, au service de la satisfaction des habitants.

A noter que, dès l’obtention de son certificat, l’entreprise est référencée sur le site de [France Rénov](#) et bénéficie de la visibilité nécessaire pour répondre aux demandes et donner accès aux aides financières de l’Etat.

Les acteurs de la rénovation peuvent toujours demander, en complément de CertiRénov, la certification NF Habitat pour leur projet de rénovation de maisons individuelles. Elle reconnaît la qualité du professionnel tout en permettant de certifier la qualité multicritère des maisons rénovées.

CertiRénov en bref :

- **Objet** : attester de la capacité de l’acteur à concevoir et réaliser des rénovations énergétiques, dans le domaine du résidentiel, à l’échelle d’un bâtiment, d’un appartement ou d’une maison, dans le cadre d’une offre globale, ainsi que sa capacité à assurer l’accompagnement du particulier tout au long du projet.
- **Organisme certificateur** : CERQUAL Qualitel Certification.
- **Entreprises concernées** : maîtres d’œuvre, constructeurs ou promoteurs, entreprises générales, artisans, groupement d’entreprises, coopératives etc., dès lors qu’ils assument l’entière responsabilité des travaux.
- **Typologies de travaux concernés** : bouquets de travaux parmi lesquels isolation (murs, planchers bas, toiture, planchers de combles perdus ou de toiture terrasse, menuiseries), chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation.
- **Durée de validité du certificat** : 3 ans
- **Eligibilité aux aides publiques (CEE, MaPrimeRénov’, Eco prêt à taux zéro ...)** : CertiRénov porte la mention « RGE offre globale » permettant au professionnel certifié de permettre à ses clients d’accéder aux aides de l’Etat.

Contact presse :

Agence Le Bonheur est dans la Com’ - Ingrid Launay-Cotrebil – Aurélie Fitoussi
01 60 36 22 12 – launay@bcomrp.com

Pour aller plus loin...

À propos de CERQUAL Qualitel Certification

CERQUAL Qualitel Certification, organisme certificateur de [l’Association QUALITEL](#), accompagne les promoteurs, constructeurs, bailleurs, syndics de copropriété, professionnels de la rénovation de maisons, collectivités territoriales et aménageurs pour construire, rénover ou exploiter des logements de qualité, sains, confortables et durables, pour le bien-être de leurs occupants. Il délivre pour ce faire les certifications NF Habitat, NF Habitat associée à la marque HQE™ pour des bénéfices supplémentaires en termes de qualité de vie, respect de l’environnement et performances économiques, et CertiRénov portant la mention RGE, destinée aux professionnels réalisant des travaux de rénovation énergétique de logements dans le cadre d’une offre globale.

CERQUAL Qualitel Certification est mandaté par AFNOR Certification pour délivrer la marque NF Habitat, par l’Alliance HQE-GBC pour la marque HQE™, par le collectif Effinergie pour les labels effinergie. Acteur incontournable de la certification de logements en France, il a certifié plus de 3,5 millions de logements depuis près de 50 ans.

www.qualitel.org www.facebook.com/groupequalitel/ twitter.com/groupeQUALITEL